



Fusion administrée de la CCN 66/79 et des Accords CHRS

L'arrêté ministériel du 5 août 2021 portant fusion de champs conventionnels, publié au journal officiel le 7 août, prévoit la fusion des champs conventionnels CHRS et CCN66/79.

Malgré l'opposition majoritaire des syndicats représentatifs dans les deux champs conventionnels lors des réunions de la sous-commission de restructuration des branches, le ministère a décrété leur fusion. Nous userons de tous les moyens légaux à notre disposition pour contester les fondements de cette décision.

Il semble cependant important de noter que la loi en vigueur aujourd'hui a été pensée pour faciliter les fusions. L'arsenal juridique sur lequel le ministère s'appuie concourt aux fusions et à la réduction du nombre de branches, servant ainsi la politique gouvernementale de réduction des droits collectifs.

Dans ces circonstances inédites d'attaques contre nos conventions collectives, la FNAS FO réaffirme son engagement pour le maintien et l'amélioration de tous les droits collectifs. La décision ministérielle de fusionner les Accords CHRS à la CCN 66/79 ouvre une négociation qui pourrait durer cinq ans et dont l'issue est plus qu'incertaine.

Alors même que NEXEM avait déjà menacé d'une possible dénonciation de la CCN66/79 au nom de son grand projet conventionnel, la fusion administrée des deux champs est actée. Dans ces conditions, de quelle convention collective parle-t-on ?! Et qui pourrait croire que dans la situation actuelle, une convention collective unique améliorerait le droit existant ?!

La FNAS FO poursuivra son combat pour préserver et améliorer les droits des salariés, à commencer par le maintien des moyens et des droits des négociateurs. Nous sommes prêts à négocier y compris dans un contexte que nous n'avons pas choisi. Nous défendrons par tous les moyens le paritarisme et la liberté de négocier, pour le maintien et l'amélioration des garanties conventionnelles

Contre la division, et pour faire valoir nos revendications, la FNAS FO appelle à la grève et à la mobilisation interprofessionnelle du 5 octobre 2021 initiées par l'intersyndicale (FO, CGT, FSU et Solidaires, ainsi que les organisations de jeunesse FIDL, MNL, UNEF et UNL) qui « s'opposent à ce que la situation sanitaire soit utilisée par le gouvernement et le patronat pour accélérer la remise en cause des droits et des acquis des salariés et des jeunes ».

Paris, le 06 septembre 2021